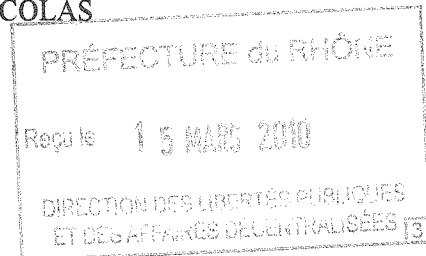


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL du 3 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le Trois Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : M. BEGUIN, Mme GUICHERD, M. JOURDAIN, M. DENISSIEUX,
M. EVANGELISTA, M. LAFONT, M. PARTRAT,
Mme FAILLET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS
M. TERRACE, Invité

Mme GUICHERD présente un pouvoir de M. CAILLET ROUSSET
M. PARTRAT présente un pouvoir de Mme BARET
M. DENISSIEUX présente un pouvoir de M. FIORINI
M. EVANGELISTA présente un pouvoir de M. GELIN



Objet : M. le Président présente le budget primitif 2010 examiné par la Commission Finances réunie le 10 février 2010.

Budget Primitif 2010 Le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de 2 235 873.75 €
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de 936 708.40 €

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité

Le Conseil Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2010,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MOIS JOUR ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 4 mars 2010

Le Président

Bernard BEGUIN.

